

PREMIERS SECOURS/DEA

FORMATIONS DE 8 HEURES

PLAN DE COURS

Mise à jour : septembre 2024

SAUVETAGE SECOURISME NAUTISME ÉDUCATION NATATION

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU COURS

Les cours de Premiers secours/DEA préparent le candidat à assumer un rôle de premier intervenant lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins. Le candidat devra prodiguer des traitements de base afin de stabiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. Ils permettent aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé (DEA) et d'administrer de l'épinéphrine par auto-injecteur (contenu du MSSS de 1.5 h) lors des situations prescrites par le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence*. Certaines formations ont des particularités :

- **Premiers secours/DEA – intervenant récréatif et sportif** : Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention lors de la pratique d'activités récréatives et sportives en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Ce cours peut être adapté selon la nature du sport ou du loisir dans lequel œuvre la clientèle présente au cours.
- **Premiers secours/DEA – petite enfance** : Ce cours est spécialement adapté aux personnes travaillant avec des enfants et il correspond aux exigences du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.
- **Premiers secours/DEA – camp de jour** : Cette formation prépare le candidat à reconnaître les signes et symptômes anormaux que présentent les enfants et ainsi d'appliquer les mesures d'urgence nécessaires. De plus, cette formation comprend une partie sur l'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin du cours, le candidat sera en mesure de :

- ☐ Reconnaître et définir les six (6) maillons de la Chaîne de survie^{MD} et décrire son rôle dans la Chaîne de survie^{MD};
- ☐ Reconnaître les facteurs de risque contrôlables et non contrôlables ;
- ☐ Expliquer le cadre légal en lien avec le secourisme ;
- ☐ Effectuer un examen primaire chez une victime consciente et inconsciente sans complication ;
- ☐ Démontrer la façon de communiquer avec les services préhospitaliers d'urgence (SPU);
- ☐ Identifier les signes et symptômes de différents cas médicaux et traumatiques ;
- ☐ Démontrer des traitements de base pour différentes victimes ;
- ☐ Effectuer la réanimation cardiorespiratoire et la désobstruction des voies respiratoires chez différents sujets (adulte, enfant et/ou bébé, dépendant de l'option choisie);
- ☐ Réagir aux complications possibles de la réanimation ;
- ☐ Utiliser un défibrillateur externe automatisé ;
- ☐ Reconnaître les signes et symptômes d'une réaction allergique sévère et appliquer les protocoles d'administration de l'épinéphrine chez une victime connue allergique.

ÉVALUATION

L'évaluation du cours se fera sur une base progressive. Le candidat sera évalué tout au long des exercices, des activités, des sessions de pratique ou des mises en situation.

DESCRIPTION DU COURS

Durée :

- ☐ Premiers secours/DEA : 8 heures
- ☐ Premiers secours/DEA – Petite enfance : 8 heures
- ☐ Premiers secours/DEA – Intervenant récréatif et sportif : 8 heures
- ☐ Premiers secours/DEA – Camp de jour : 8 heures
- ☐

Matériel obligatoire :

- ☐ Manuel canadien de premiers soins
- ☐ Masque de poche et gants

Validité du brevet :

☐ 3 ans

PRÉALABLE

Aucun préalable

PRÉSENCE

La présence et la participation du candidat à la totalité du cours sont de rigueur pour être en mesure de compléter la formation adéquatement et recevoir sa certification.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Un comportement respectueux et sécuritaire sera exigé tout au long de la formation.

PLAINTES EN VERTU DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT ET LES INCONDUITES

La Société de sauvetage a à cœur le bien être des athlètes et des intervenants québécois du milieu sportif et souhaite qu'ils puissent s'épanouir dans leur sport, leur milieu de travail ou d'enseignement et ce, peu importe leur niveau ou leur rôle. Les athlètes, entraîneurs, officiels, employés et bénévoles ont le droit de prendre part au sport dans un milieu d'entraînement, de travail et de compétition sain, sécuritaire, ouvert et inclusif, exempt de toute forme de mauvais traitement, de harcèlement et de discrimination. La mise en place de cet environnement sécuritaire est une responsabilité partagée par tous.

Dans le but d'adopter une position claire contre la violence et de prendre les moyens pour assumer leurs responsabilités, la Société de sauvetage s'est engagée à mettre en place :

- Une politique en matière de protection de l'intégrité, incluant un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence;
- Une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'appliquera à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en leur nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres;
- Des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité.

Voici des informations de références importantes :

- [Politique sur le harcèlement et sur les inconduites](#)
- [Plateforme Je porte plainte](#)

Un officier indépendant pour l'ensemble du milieu sportif québécois a été nommé pour traiter les plaintes d'abus, harcèlement, négligence ou violence à caractère sexuel ou autre. Les plaintes peuvent être déposées en utilisant le formulaire en ligne disponible au lien ci-dessous:



[PLAINTES D'ABUS, HARCÈLEMENT, NÉGLIGENCE ET VIOLENCE](#)



[PLAINTES DE NATURE ADMINISTRATIVE](#)

POLITIQUE, RÈGLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ

La Société de sauvetage emboîte le pas avec les fédérations sportives reconnues par le Gouvernement du Québec, en adoptant une [*Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité*](#).

Les administrateurs du Conseil d'administration ont adopté lors de leur dernier C.A. une résolution avec la Politique, règles et procédures de protection de l'intégrité.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à partager les différents visuels de la campagne de sensibilisation de la section Politiques de la page [Positions | Politiques | Codes](#).

ADMINISTRATION

La Société de sauvetage est un organisme à but non lucratif qui repose sur l'engagement, le dévouement et le professionnalisme de ses moniteurs et de ses membres affiliés. La Société de sauvetage développe ses formations en concertation avec ses bénévoles et diverses instances nationales et internationales.

La réussite de cette formation vous permettra d'obtenir un brevet émis par la Société de sauvetage reconnu par les instances gouvernementales. Après la transmission des résultats à la Société de sauvetage par le moniteur ou le membre affilié, la Société de sauvetage s'engage à vous faire parvenir votre brevet.

Dès la réception de votre brevet, vous devez vérifier si les renseignements vous concernant sont exacts. En cas d'erreur, vous disposez de 3 mois suivant la date de l'examen pour communiquer avec la Société de sauvetage afin d'effectuer les changements nécessaires.

Pour tout commentaire, question ou suggestion, ou simplement pour vous impliquer dans l'un de nos programmes, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

PERSONNE-RESSOURCE

Gestionnaire du cours
(membre affilié) : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Coordonnées : _____

AVIS IMPORTANT

POUR TOUTE QUESTION TECHNIQUE, LE MONITEUR DÛMENT ACCRÉDITÉ ENSEIGNANT LE COURS DEVRA TOUJOURS VOUS RÉFÉRER À LA DOCUMENTATION OFFICIELLE DE LA *SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE*

Vous souhaitez approfondir vos connaissances?

Consultez la rubrique **SECOURISME** de notre site Internet et explorez toutes les possibilités qui s'offrent à vous!
www.sauvetage.qc.ca

Contenu des cours	Premiers secours / DEA	Premiers secours / DEA - IRS	Premiers secours / DEA - Petite enfance	Premiers secours / DEA - Camp de jour
<i>* Particularité avec les formations :</i> - Premiers secours – IRS : techniques pour un sujet adulte et enfant - Premiers secours – Petite enfance : techniques pour un sujet enfant et bébé - Premiers secours – Camp de jour : techniques pour un sujet adulte et enfant <i>Le descriptif de chaque item ci-dessous se trouve dans le Guide des certificats Premiers soins</i>				
Item 1 - Principes généraux en premiers soins	✓	✓	✓	✓
Item 2 - Aspects légaux d'une intervention	✓	✓	✓	✓
Item 5 - Communication avec les SPU	✓	✓	✓	✓
Item 6 - Anatomie et physiologie	✓	✓	✓	✓
Item 7 - Appréciation clinique préhospitalière	✓	✓	✓	✓
Item 8 - Évaluation primaire	✓	✓	✓	✓
Item 10 - Chaîne de survie ^{MD}	✓	✓	✓	✓
Item 11a - Techniques de réanimation – Adulte, enfant et bébé	✓	✓	✓	✓
Item 12 - Obstruction des voies respiratoires – Adulte, enfant et bébé conscients	✓	✓	✓	✓
Item 13 - Obstruction des voies respiratoires – Adulte, enfant et bébé inconscients	✓	✓	✓	✓
Item 14 - Complications de la réanimation ou situations particulières	✓	✓	✓	✓
Item 15 - Connaissances relatives au DEA et à son fonctionnement	✓	✓	✓	✓
Item 16 - Défibrillation externe automatisée et réanimation cardiorespiratoire à deux secouristes	✓	✓	✓	✓
Item 17 - État de choc / évanouissement	✓	✓	✓	✓
Item 19a - Urgences cardiovasculaires	✓	✓	✓	✓
Item 19b - Urgences respiratoires	✓	✓	✓	✓
Item 20a - Problèmes reliés au froid			✓	
Item 20b - Problèmes reliés à la chaleur			✓	
Item 21 - Hémorragie	✓	✓	✓	✓
Item 23b - Blessures aux tissus mous			✓	
Item 23d - Blessures faciales			✓	
Item 24a - Intervention en milieu récréatif et sportif – Prévention		✓		
Item 24b - Intervention en milieu récréatif et sportif – Intervention		✓		
Item 24c - Prévention en petite enfance			✓	
Item 24d - Intervention en petite enfance			✓	
Item 24e – Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants				✓